



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Évolution technique du projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes de Groix & Belle-Île autorisé par un arrêté du Préfet du Morbihan portant autorisation environnementale en date du 20 mai 2019

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ferme Eolienne Flottante de Groix & Belle-Ile (FEFGBI)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas Paul-Dauphin, Directeur Général de la société EOLFI, elle-même Présidente  
de la société EOLFI OFFSHORE France, elle-même présidente de la société FEFGBI

RCS / SIRET

5	3	8	8	2	3	5	0	1						
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--

Forme juridique SAS

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
	<p>Modification de certaines caractéristiques du projet de ferme pilote initial porté par FEFGBI et autorisé par un arrêté du Préfet du Morbihan portant autorisation environnementale en date du 20 mai 2019 (ci-après "le projet initial").</p> <p>Le projet rentre dans la rubrique 4.1.2.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement "Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu".</p>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La modification porte sur le remplacement de l'éolienne General Electric Haliade 150 d'une puissance de 6 MW par l'éolienne MHI Vestas V164-9.5 d'une puissance 9,5 MW, suite à la décision de General Electric de ne plus fournir les éoliennes autorisées sur le projet initial.

Le changement du modèle d'éolienne entraîne les modifications suivantes :

- Réduction du nombre d'éoliennes : passage de 4 à 3 éoliennes ;
- Évolution des dimensions des flotteurs et des lignes d'ancrage associés à la nouvelle éolienne ;
- Augmentation de la hauteur en bout de pôle : passage de 180 à 186 mètres ;
- Augmentation du diamètre du rotor : passage de 150 à 164 mètres ;
- Augmentation de la puissance installée totale de la ferme pilote : passage de 24 MW à 28,5 MW;
- Diminution de l'emprise réelle de la ferme pilote : passage de 12 km<sup>2</sup> à 7 km<sup>2</sup>.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de poursuivre le développement de la ferme pilote malgré la décision de General Electric de se retirer du projet initial.

FEFGBI a identifié un nouveau fournisseur d'éoliennes, MHI Vestas, proposant un modèle d'éolienne permettant de réduire l'emprise du projet et les incidences environnementales sur certains compartiments.

La capacité de production d'électricité de la ferme pilote est légèrement augmentée : elle permettra la production annuelle de près de 100 Gigawattheures (GWh) au lieu de 90 GWh initialement.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les modifications apportées au projet initial ne modifient pas la nature des travaux décrits dans l'étude d'impact environnementale du projet initial.

Aucune modification significative des niveaux d'incidence liés à la phase travaux n'est attendue sur l'ensemble des compartiments. Les études menées dans le cadre de l'évolution du projet montrent des réductions négligeables sur certains compartiments, liées à la diminution du nombre d'éoliennes, des lignes d'ancrages et de la durée des travaux.

A noter que les travaux d'installation en mer pourraient se dérouler sur un an (une saison estivale) au lieu des deux initialement prévus à condition que l'articulation des différentes tâches et les conditions océanographiques et météorologiques le permettent.

Les incidences engendrées par la construction et le démantèlement de la ferme pilote sont décrites dans l'étude d'impact environnementale du projet initial et dans le porter-à-connaissance, annexe du présent document.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les modifications apportées au projet initial ne modifient pas le mode d'exploitation du projet initialement présenté.

Aucune modification significative des niveaux d'incidence liés à la phase exploitation n'est attendue sur l'ensemble des compartiments. Les études menées dans le cadre de l'évolution du projet montre des réductions négligeables à moyennes sur certains compartiments.

Les incidences engendrées par l'exploitation de la ferme pilote sont décrites dans l'étude d'impact environnementale du projet initial et dans le porter-à-connaissance, annexe du présent document.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet initial a été soumis aux autorisations suivantes :

- Autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants du code de l'environnement pour la construction et l'exploitation de la ferme pilote d'éoliennes flottantes en mer, incluant la demande de dérogation "espèces et habitats protégés" déposée au titre des articles L.411-1 et suivants du code de l'environnement ;
- Autorisation d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports en application des articles R.2124-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques : arrêté préfectoral approuvant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports et sa convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établie entre l'État et la société FEFGBI ;

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les modifications apportées au projet initial sont les suivantes :	
- Nombre d'éoliennes	- 3 éoliennes au lieu de 4
- Puissance de la ferme pilote (MW)	- 28,5 MW au lieu de 24 MW
- Hauteur maximale en bout de pale (m. NGF)	- 186 mètres au lieu de 180 mètres
- Diamètre du rotor (m)	- 164 mètres au lieu de 150 mètres
- Dimensions du flotteur (m)	- 97 mètres de diamètre au lieu de 84
- Nombre de lignes d'ancrage	- 5 lignes par éolienne au lieu de 6
- Emprise réelle de la ferme pilote (km <sup>2</sup> )	- 7 km <sup>2</sup> au lieu de 12 km <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet de ferme pilote se situe dans le département du Morbihan, au large de Groix et Belle-Île.

La zone de concession se situe au plus proche à 11,3 km au sud de l'île de Groix et à 16,8 km au nord-ouest de Belle-Île.

Les coordonnées indiquées ci-contre correspondent à l'emplacement de l'éolienne de tête située la plus au nord.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0 3 ° 2 7 ' 5 4 " 623 Lat. 4 7 ° 2 9 ' 3 9 " 481

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet initial consiste en l'installation et l'exploitation d'une ferme éolienne flottante en mer de 4 éoliennes, d'une puissance de 6 MW chacune, installées sur des flotteurs de type semi-submersibles et maintenues par des lignes d'ancrages caténaires. L'électricité produite sera acheminée via un câble électrique sous-marin puis sous-terrain d'une longueur de 32 km environ et raccordée au réseau sur le poste RTE existant de Kerhellegant sur la commune de Plouharnel (56). Le projet initial a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (CGEDD) le 30 mai 2018 (n°2018-17) et a été autorisé par un arrêté préfectoral en date du 20 mai 2019.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ferme pilote se situe à proximité de la zone Natura 2000 de Groix (environ 2 km) . Les études menées dans la cadre de l'évolution du projet initial ne prévoient pas d'augmentation du niveau d'incidence par rapport à l'évaluation des incidences Natura 2000 initialement réalisée, que ce soit sur les sites ou sur l'état de conservation des espèces concernées sur l'ensemble des sites Natura 2000 identifiés.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études menées dans la cadre de l'évolution du projet initial ne prévoient pas d'augmentation du niveau d'incidence concernant les sites classés.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études menées dans le cadre de l'évolution du projet initial tendent à conclure à une diminution globale des incidences mesurées par l'étude d'impact environnementale du projet initial, pour l'ensemble des compartiments étudiés. Concernant l'avifaune, la mise à jour de la simulation de collision réalisée par le bureau d'études Bretagne Vivante indique une diminution globale du risque de collision, qui ne modifie pas le nombre de collision retenu pour l'ensemble des oiseaux par rapport à l'étude d'impact environnementale du projet initial.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études menées dans le cadre de l'évolution du projet initial ne prévoient pas d'augmentation du niveau d'incidence ou de modification de l'état de conservation des espèces.  La tendance globale est plutôt à une réduction des incidences Natura 2000 par rapport à l'évaluation des incidences Natura 2000 réalisée pour le projet initial. Cette réduction est qualifiée de négligeable.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les études menées dans la cadre de l'évolution du projet initial ne prévoient pas d'augmentation du niveau d'incidence par rapport à l'évaluation des incidences réalisée pour le projet initial.</p> <p>La durée des travaux (et donc du trafic) et la fréquence des interventions sur site durant l'exploitation pourra être réduite du fait de la diminution du nombre d'éoliennes.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les études menées dans la cadre de l'évolution du projet initial ne prévoient pas d'augmentation du niveau d'incidence par rapport à l'évaluation des incidences réalisée pour le projet initial.</p> <p>La durée des travaux pourra être réduite du fait de la diminution du nombre d'éoliennes et des lignes d'ancrage.</p> <p>En phase exploitation, la puissance sonore maximale diminue à 112 dB(A) au lieu des 113 dB(A) initialement prévus.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La diminution du nombre d'éoliennes pourra entraîner une modification du balisage prévu par la Grande Commission Nautique. En tout état de cause, ce balisage ne produira pas plus d'émissions lumineuses que le projet initial et sera conforme à la réglementation en vigueur.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études menées dans le cadre de l'évolution du projet initial ne prévoient pas d'augmentation du niveau d'incidence par rapport à l'évaluation des incidences réalisée pour le projet initial. La durée des travaux étant réduite du fait de la diminution du nombre d'éoliennes et des lignes d'ancrage, les rejets dans l'air le seront également.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études menées dans la cadre de l'évolution du projet ne prévoient pas d'augmentation du niveau d'incidence par rapport à l'évaluation des incidences réalisée pour le projet initial. La diminution du nombre d'éoliennes réduit par ailleurs la production des déchets prévus dans le projet initial.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études menées dans le cadre de l'évolution du projet ne prévoient pas d'augmentation du niveau d'incidence par rapport à l'évaluation des incidences réalisée pour le projet initial.  Les photomontages réalisés par le bureau d'étude spécialisé Géophom intègrent le changement et la réduction du nombre d'éolienne et sont présentés en annexe du CERFA.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études menées dans le cadre de l'évolution du projet prévoient, en phase d'exploitation, une réduction négligeable à moyenne sur les activités de pêche du fait de la diminution de l'emprise de la ferme pilote.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les modifications apportées au projet initial sont sans influence sur les conclusions de l'étude d'impact environnementale du projet initial concernant les effets cumulés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ainsi que les mesures d'accompagnement et de suivi prévues dans le cadre du projet initial sont conservées sans modification bien que les modifications apportées au projet initial aient globalement pour effet de réduire les incidences.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications apportées au projet initial ont globalement tendance à diminuer les incidences environnementales évaluées lors de l'étude d'impact environnementale du projet initial. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ainsi que les mesures d'accompagnement et de suivi prévues dans le cadre du projet initial sont cependant inchangées. Les compartiments les plus susceptibles d'être concernés par ces modifications (augmentation de la hauteur en bout de pale et du diamètre du rotor) sont l'avifaune et le paysage. Ils ont fait l'objet d'études approfondies par les bureaux spécialisés Geophom et Bretagne Vivante permettant de conclure à un niveau d'incidence similaire entre le projet initial et le projet modifié. FEFGBI estime par conséquent qu'il n'est pas nécessaire de soumettre le projet modifié à une nouvelle évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- Porter-à-connaissance des évolutions techniques du projet de ferme pilote de Groix & Belle-Ile (FEFGBI, Août 2019), objet du présent CERFA comportant les analyses du bureau d'études environnementales SETEC IN VIVO et ses annexes :
- Note de Bretagne Vivante sur la mise à jour du modèle de collision (Bretagne Vivante, 2019) ;
- Cahier de photomontages (Geophom, 2019).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

30 octobre 2019

Signature



